les traitant avec douceur. » écrit naïvement M. Jules Simon, dans l'exposé des motifs qui précèdent son projet de loi. — Suivant ce principe, il ne faudrait pas s'arrêter à mi-chemin (il serait bon, par exemple, pour remettre un assassin dans le droit chemin, de lui parler avec la plus grande déférence et de le traiter comme un coq-en-pâte. Cruauté pittoresque assez étrange ; mais, après tout, celui qui a enlevé la vie aux autres aurait encore la chance de vivre et c'est ce qui ne satisfait pas la morale. Quant à M. Jules Simon il a un tout autre système. Pour ramener les coquins fieffés dans le droit chemin, il veut qu'on les traite « avec douceur »

« Avec douceur » c'est déjà fort joli, mais ce n'est pas assez. M. Jules Simon aurait dû ajouter : « avec des égards. » Et en effet, vous êtes philantrope ou bien vous ne l'êtes pas. On avait, par exemple, un très beau moyen de convertir M. Troppmann, au point de le rendre inoffensif. Les crimes qu'il a commis ont tous eu pour mobile la cupidité ; il voulait être riche et vivre confortablement. Eh bien, il fallait le prendre à part et lui dire d'un ton paternel :

— Écoutez, mon garçon, vous vous êtes écarté du bon sentier, mais nous allons vous y ramener. Ce que vous avez fait est mal ; seulement ne recommencez pas. Du reste, on va prendre soin de vous. A l'avenir, vous aurez une vie passable : un appartement au second, boulevard Malesherbes, une bonne table, une bonne cave, une loge aux théâtres et six mille livres de rentes. Si, avec ce régime, vous revenez à la pratique de l'assassinat, c'est que vous êtes décidément incorrigible.

On trouve aujourd'hui des philosophes qui sont de taille à tenir ce beau raisonnement-là.

EDMOND DUVAL

Conseil Municipal de Roubaix.

Réception des travaux du presbytère Saint-Martin.

(Suite.)

En ramenant, autant que possible, les éléments de dépenses aux strictes conditions du devis, et en tenant compte que certains travaux de luxe en peintures et papiers de tenture ont été commandés par les occupants des maisons, sans aucune intervention de l'architecte, il faut inscrire d'abord au prix du bordereau de l'entreprise les objets qui n'y étaient pas nominativement spécifiés, mais qui devaient y trouver leur équivalent, et ensuite supprimer tout ce qui dans les peintures et tapisseries et objets de luxe et par conséquent non prévu au devis : il faut donc appliquer aux peintures de luxe le prix du devis et réduire toute les tapisseries à 2 francs le rouleau.

En procédant de cette manière, le décompte pourrait se dresser ainsi :

Dépenses faites conformément au devis	80,523,40
Dépenses supplémentaires ordonnées par l'architecte	12,964,26
Total	93,487,66
Dépense sur la somme à valoir	6,495,46
Dépense totale	99,983,12

Ainsi, d'après ce nouvel état, l'excédant de dépenses serait réduit à 14,983,12, c'est-à-dire que la somme de 98,928 fr. 06 demandée par l'entrepreneur comme application des usages habituels, se trouve ramenée à la somme de 93,487 fr. 66 obtenue en ramenant les dépenses autant qu'il est possible de le faire, aux conditions du devis, et en lui enlevant le compte des marbreries commandées directement par l'architecte, et sur lesquelles l'entrepreneur réclame induement un bénéfice de 10 °/.

Pour établir les réserves que la ville est en droit d'exercer contre son ancien architecte, nous avons dressé le décompte de l'entrepreneur en deux parties distinctes : l'une contenant les travaux compris dans les limites du devis, s'élevant à la somme de fr. 80,523,40

Et l'autre concernant les travaux que le devis ne permettait pas de faire, s'élevant à 12,964,26

En déduisant de la somme de 80,523,40, 1/10 de garantie 8,052,34

Il reste légitimement dû à l'entrepreneur 72,471,06

sur laquelle somme il a reçu à compte 69,655,67

Le solde provisoire serait donc dé 2,815,39

Si à cette somme dûe à l'entrepreneur, nous ajoutons 2,151,13

pour marbreries, nous aurons la somme de 4,966,52

pour laquelle nous vous proposons d'ouvrir un crédit sur l'exercice 1869, ressources ordinaires.

Nous vous proposons aussi d'inscrire au budget de 1870 une somme de fr. 21,016 60 pour solder le reste des travaux dans le cas ou leur paiement intégral incomberait à la ville.

En agissant comme nous vous le proposons, nous sommes dans les règles strictes du droit et de la légalité. Depuis longtemps on dépense sans autorisation des sommes plus ou moins bien appliquées, et quand la dépense est faite, on vient vous dire « vous l'avez eu, il faut payer. »....

Aujourd'hui, Messsieurs, en présence des étranges réclamations de M. Godey, il nous est impossible d'absoudre de pareils excédants, et notre devoir est d'y répondre en les repoussant énergiquement.

Vous comprendrez la réserve que nous impose la situation qui nous est faite par le procès de M. Godey devant le conseil de préfecture, et vous approuverez notre conduite : si de plus amples explications vous étaient nécessaires, nous sommes prêts à vous les donner verbalement.

Quant au procès que nous intentent les sieurs Mercier et Desquennes pour obtenir le payement intégral de leurs travaux, nous croyons devoir nous borner, en vertu de l'exposé ci-dessus, à vous proposer la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu les décomptes arrêtés par M. Moreau et fixant à fr. 93,487 66 la valeur des travaux exécutés par les sieurs Mercier et Desquennes ;

Attendu que, dans ce chiffre, figure une somme de fr. 12,964 26 de travaux pour divers changements de matériaux et de nature d'ouvrages non repris par le devis, mais que l'entrepreneur prétend avoir été ordonnés par M. Godey ;

Attendu que vainement l'administration a écrit plusieurs lettres à M. Godey pour obtenir des renseignements sur les assertions des entrepreneurs ;

Que cet architecte s'y est refusé à moins qu'on ne consentit à une allocation préalable d'honoraires ;

Qu'il est de son devoir de rentre hommage à la vérité en cette circonstance.

Réclame la comparution du sieur Godey devant le Conseil de préfecture pour avoir à déclarer s'il a oui ou non commandé les travaux sus énoncés. Dans l'affirmation, faisant toutes réserves de droit, et en attendant cette décision, le Conseil municipal autorisera l'administration à payer ce qui est légalement dû aujourd'hui comme nous avons eu l'honneur de vous l'exposer, soit : 4966 fr. 52, pour laquelle somme un crédit sera ouvert sur les resources ordinaires de l'exercice 1869.

Roubaix, 9 novembre 1869

(signé) Letocart-Duvillier, rapporteur.

Le projet de délibération ci-dessus est adopté par le Conseil et convrti en délibération définitive.

L'ordre du jour étant épuisé,

M. AL. DELAOUTRE signale l'insuffisance des gardes-champêtres dans les quartiers du Pile et des trois Ponts ; il prie l'administration d'avoir égard à cette réclamation, soit en créont un nouvel emploi, soit en exonérant le garde-champêtre actuellement en fonction des corvées et services de la ville.

M. LE MAIRE répond que cette question sera examinée par la commission du budget.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance.

Séance du 19 novembre

Présidence de M. C. Descat Maire,

Présents MM. J. Lagache. — J. Renaux-Lemerre. — F. Duthoit. — A. Dewarlez, adjoints, P. Parent. — Pollet-Desquiens. — G. Lefebvre. — P. Catteau. — A. Wibaux. — J-B. Ducatteau. — E. Frazez. — L. Watine. — Dellebecq-Desfontaines. — A. Prouvost. — L. Voreux. — Motte-Bossut. — Letocart-Duvillier. — Toulemonde-Nollet. — A. Delaoutre. — C. Bourbier. — Dubar-Ferrier. — D Salembier. et H. Ternynck, conseillers.

Absents MM. Ferret-Duthoit. — L. Eeckmann. — J-B. Duburcq en voyage.

M. P. PARENT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière seance.

Aqueduc rue du Collége.

Messieurs,

Des habitants de la rue du Collége nous ont adressé des plaintes sur les inconvénients que leur occasionne la mauvaise situation de l'aqueduc public, dans la partie située entre la rue Pellart et la Grande Rue. Nous avons fait vérifier les faits qui nous étaient signalés, et il ressort du rapport de M. le Directeur des travaux que l'aqueduc dont il s'agit ne peut rester tel qu'il est, et qu'on ne peut se dispenser de le reconstruire en lui donnant une plus grande profondeur.

Ce travail coûtera 6500 00

Nous vous proposons d'adopter le projet que nous mettons sous vos yeux et de voter, sur l'exercice 1870, un crédit de fr. 5,500 à valoir sur cette dépense.

Ce crédit est voté sans discussion.

Aqueduc rue de l'Espérance.

M. le Maire continue :

Messieurs,

La rue de l'Espérance, partie comprise entre la rue de l'Alouette et la rue des Champs, est dépourvue d'aqueduc public ; les tronçons de conduites particulières qui existent sur différents points ne peuvent suffire par leur manque de profondeur et l'irrégularité de leur parcours, a procurer l'écoulement des eaux.

Nous avons fait dresser un projet que nous mettons sous vos yeux pour la construction d'un aqueduc dans la partie signalée plus haut de la rue de l'Espérance, et suivant le type adopté par l'administration. La dépense est évaluée à 6000 00

Nous vous proposons d'approuver le dit projet et de voter à cet effet, sur l'exercice 1870, un à compte de fr. 5000 00.

Ce crédit est également voté par le Conseil.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique locale & départementale

Nous rappelons que les électeurs du Conseil de Prud'Hommes de Roubaix sont convoqués, savoir :

Les Contre-maîtres, Chefs d'ateliers ou Ouvriers, au Dimanche 30 janvier courant, à neuf heures du matin, à la mairie de cette ville, à l'effet d'élire un Prud'homme ouvrier.

Les patrons, au Lundi 31 janvier, à la même heure et au même lieu, à l'effet d'élire trois Prud'Hommes patrons.

La question des octrois est, nous assure-t-on, mise à l'étude, conformément aux promesses faites par l'Empereur dans le discours d'ouverture de la session.

Les conseils municipaux, dans les villes à octroi, doivent être prochainement convoqués, afin de donner leur avis sur la suppression ou le maintien des octrois. Les propriétaires et producteurs seraient également consultés.

— On lit dans la *Correspondance européenne*, cité par le *Journal de Paris* :

« Nous apprenons que M. Otlet Van Mour et la société de Lille à Valenciennes, sont cités devant le tribunal de la Seine, par M. Foriel de Bischop, le concessionnaire nominal de la ligne de Lille à Valenciennes. Il s'agit du payement d'une somme de 1 million et demi.

C'est un fait dont la gravité n'échappera à personne, et l'on peut se demander si ce n'est pas une mystification que certains journaux de Lille et de Valenciennes aient signalé l'état avancé des travaux et la prochaine ouverture de cette ligne de chemin de fer. — F. Fort. »

La commission administrative du Cercle de la Grande-Harmonie à l'honneur d'inviter ses membres honoraires à assister au concert vocal et instrumental qui aura lieu le dimanche 30 courant à six heures très précises du soir éans les salous de l'Hôtel-de-ville.

Si par oubli ou à cause de changement de domicile certaines lettres d'invitation n'étaient pas parvenues, on est prié de faire une réclamation au Cercle, dimanche avant dix heures du matin.

Personne n'a oublié les immenses services que le crédit agricole a rendus dans des moments difficiles, à l'industrie de Lille, de Roubaix et de Tourcoing.

On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, affirmer qu'à certaine époque, cette grande institution de crédit a préservé nos centres industriels du Nord des plus incalculables désastres.

Il faudrait donc considérer comme un véritable malheur pour notre industrie, déjà si éprouvée par le traité de commerce, le bruit, s'il était fondé, que l'on s'efforce de répandre et de propager depuis quelques jours à Roubaix et à Tourcoing, de la fermeture prochaine des succursales du Crédit Agricole dans ces deux villes.

Heureusement, il n'en est rien et nous sommes en mesure d'affirmer que ces bruits sont dénués de tout fondement : Nous savons, au contraire, que l'Administration supérieure du Crédit Agricole, s'occupe en ce moment de l'augmentation de son capital social, qui serait porté à cent millions ; afin de pouvoir se trouver en mesure de donner à ses succursales tous les développements dont elles sont susceptibles.

Nous nous trouvons heureux de pouvoir en cette occasion rassurer nos industriels et contribuer à calmer la légitime inquiétude que des bruits mal fondés commençaient à causer.

Par décision de l'administration municipale, et pour activer autant que possible l'arrivée des secours en cas d'incendie, il vient d'être enjoint aux guetteurs et aux sonneurs des trois paroisses d'indiquer de la manière suivante le côté de la ville où le feu se manifeste, savoir :

A l'Est, direction de Wattrelos ; tintement continu de la cloche d'alarme, à coups précipités.

Au Midi, direction de Lannoy et d'Hem ; deux coups précipités et un petit intervalle avant les deux coups suivants.

A l'Ouest, direction de l'Epeule et de Mouveaux ; trois coups précipites et un petit intervalle avant les trois coups suivants.

Au Nord, direction de Tourcoing ; quatre coups précipités et un petit intervalle avant les quatre coups suivants.

Partout où il y a une bouche d'eau pour les incendies, une clef de cette bouche sera déposée dans la maison la plus proche pour en faire usage au besoin.

(Communiqué).

Voici un acte de probité qui mérite d'être publié.

Hier matin, vers 8 heures, la nommée Joséphine Gall, femme Morvestter, chiffonnière, domiciliée rue à Claques 3, à Lille, a trouvé dans un tas d'ordures, rue de la Grande-Chaussée, un pli cacheté à la cire et renfermant une somme de 1,150 francs en trois billets de banque.

Cette honnête femme s'est empressée d'aller déposer sa trouvaille au bureau central de police. *(Mémorial).*

Nous apprenons que la malheureuse victime de l'accident survenu, il y a deux jours à la gare de Fives, le sieur Joseph Closset, aiguilleur au chemin de fer du Nord, a succombé ce matin aux suites de ses blessures après 45 heures de cruelles souffrances.

Il était souvent question depuis un certain temps de caissiers se sauvant avec la caisse de leurs patrons et passant à l'étranger, où ils espéraient mener impunément grand train avec les sommes qu'ils avaient emportées. Voici le mauvais quart-d'heure arrivé pour ces viveurs. Par suite d'une demande d'extradition adressée par le gouvernement français au cabinet de Bruxelles, l'un de ces employés improbes des plus huppés, le nommé Marthand, qui avait passé il y a un certain temps la frontière, emportant la caisse d'une importante maison de banque de Lyon, a été amené hier à la prison de Lille, d'où il va être dirigé sur le chef-lieu du département du Rhône. Plusieurs autres sont attendus incessamment. *(Propagateur)*

Voici le prix de la viande de boucherie sur les marchés tenus à Lille les 26 et 27 janvier 1870.

Bœuf vendu sur pied, au marché, 1 fr. 85 le kil.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 58 c. 8 m.

Vache vendue sur pied, au marché 1 fr. 85 c. le kilog.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 58 c.

Veau vendu sur pied, au marché, 2 fr. 50 c. le kilog.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 2 fr. 39 c.

FRONTIÈRE. — *Tournai.* — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Tournai a condamné pour vol à six mois de prison et 52 francs d'amende la nommée Catherine Brotone, servante à Roubaix.

Il n'est bruit, en notre ville que d'un infanticide qui aurait été commis pendant la nuit du dimanche au lundi par la servante d'un capitaine S... du 5e de ligne.

Les détails nous manquent. La coupable est arrêtée.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

Ville de Roubaix

Cours public de chimie.

Lundi 31 janvier à 8 h. 1/4 du soir

Du Santol rouge.

Emploi du santol en teinture: ses avantages et ses inconvénients. Action des réactifs sur la teinture alcoolique de Santol. Bois de Caliatour ou de Cariatour. Bois de Madagascar. Bois de Bar-Wood. Bois de Cam-Wood. Liqueur brésilienne et liqueur santoline.

Cours public de Physique

Mercredi 2 Février à 8 h. 1/4 du soir

Courant électrique sur quatre animaux vivants. Courant électrique sur quatre animaux morts. Lumière de l'arc voltaïque.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Paris, vendredi 3 h. 45.

Corps législatif.

On présente le rapport sur l'élection Marmier. L'élection est validée.

Reprise de la discussion commerciale.

M. de Forcade s'applique à réfuter les assertions de M. Thiers sur les souffrances causées à diverses industries par les traités de commerce.

L'orateur affirme avoir examiné des chiffres qui prouvent que nos exportations en vins ont quadruplé depuis 1859.

Il explique qu'en ce qui concerne les laines, l'Angleterre ne saurait être mise en cause, car elle souffre autant que nous des exportations de laines de la Plata.

M. de Forcade revendique les traités de commerce comme la grande œuvre et l'honneur de l'Empire.

Il soutient que les partisans du régime de la protection sont actuellement l'exception en France, et que si M. Thiers veut l'élévation des tarifs, c'est pour arriver à la prohibition sous une autre forme.

Selon l'orateur, les fils qui entrent en France ne dépassent pas 3 °/o de la production française. Cette industrie n'est donc pas compromise.

Bourse de Paris

du Vendredi 28 Janvier 1870

Rente	3 p. 0/0.....	73.85
id.	4 1/2 p. 0/0.....	103.80

COMMERCE.

Havre, vendredi 3 h.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes 1000 balles ; marché calme et ferme, prix inchangés. Tréso, 140. Low-Middling 139.

Liverpool, marché calme ; mais ferme.

Havre, vendredi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes 1500 balles, marché raide. Low-Middling 139.

Liverpool, ventes 12,000 balles, marché calme. Orléans 11 7/8. Pernam. 12. Egypte 12 5/8, Oomra, 12 1/8.

Havre, jeudi. — *Cotons.* — Nous avons encore eu une bonne demande de filature depuis hier, à très bons prix, et l'on a même payé plus cher pour Oomra et pour Louisiane très ordinaire. Il faut maintenant voir ce classement tout près de 140 fr., mais à côté de cela, on fait l'ordinaire de 141 à 141 fr. 50. Les bons Oomra courant se payent 122 à 123 fr.

A livrer, on est resté ferme sans changement, à 120 fr. 50 pour Louisiane ordinary, à 131 fr. 50 pour strict dito, à 138 fr. 50 pour low middling. On a payé, snr échantillon, 136 fr. pour good ordinary, 137 fr. pour strict dito.

En Oomra, on a encore fait de l'embarquement février ou mars à 116 fr., mais on a payé 111 fr. pour Cocanadah à livrer par navire à désigner. On a fait aussi à 116 fr. de l'Oomra vieux, départ décembre, viâ Liverpool.

Les ventes notées à quatre heures vont à 3350 b. — A terme, il y a eu moins de mouvement, mais on était très tendu. Il faut ainsi voir le Louisiane janvier, de 137 fr. 50 à 138 fr.; le février, de 136 fr. 50 à 137 ; le mars, à 136 fr., et les mois suivants, à 135 fr.

LAINES.

BERLIN, 21 *janvier.* — Depuis notre dernier avis du 14 écoulé il a régné un peu plus d'activité dans les affaires ; aussi avons-nous à renseigner un débouché d'environ 2,300 qtx. En laines à peigne, la filature d'Ausbourg a pris 300 qtx laines d'Uckermark, Poméranie et Prusse de 51 a 52 rth. et celle de Zurich 400 qtx Mecklemb, de 47 à 48 rth.; en outre environ 800 qtx bonnes laines du Meckl, ont changé de mains, toutefois sont offert en revente sur place. En laines à drap on a fait 200 qtx Prusse Occident. aux environs de 50 rth. pour la Russie, 100 qtx fines laines de Pologne aux environs de 60 sch. pour la France et un lot 70 qtx très fines laines de Posen aux euvirons de 70 rth. pour le Rhin. Les fabricants indigènes n'étaient que faiblement représentés sur place, et n'ont acheté que 500 qtx, dont 200 qtx laines de Hongrie loin dans les 30 thalers.

Breslau, 21 janvier. — En demande modérée nous n'avons à renseigner que la vente de 7 à 800 qtx achetés par des fabricants de Lausitz, ainsi que par des commissionnaires rhénans. Les prix sont sans changement. On a payé : laines de 2e tonte de Hongrie 35 à 36 rth. dito peignons et de 1re tonte 25 à 36, laines à dos de Volhynie et de Pologne 48 à 58 et laines de première tonte de Silésie 62 à 68 rth. En outre, une forte partie laine lavée moraine d'Odessaa eu acheteurs dans les 50 à 55 rth.

MELBOURNE, 3 DÉCEMBRE. — LAINES : 19,000 b. ont changé de mains. Les prix ont continué à se maintenir assez bien au niveau des prix payés au début, mais depuis, une légère réaction a eu lieu et on a pu opérer à prix plus doux. Les laines en suint s'obtiennent de 6 d. à 9 d. ; les lavées Fleece de 12 d. à 1 sh 6 d. la livre.

Ce que nous disions dans notre avis du mois passé concernant l'effet produit sur les laines par la grande sécheresse de cette année se confirme à mesure que les nouvelles bergeries font leur apparition sur le marché. En maintes instances la mèche est faible, conséquence naturelle du manque d'eau et de nourriture, mais par contre, les toisons sont exceptionnellement légères.

On a constaté que la diminution en poids et quantité variait entre 10 et 25 °/o, quoique le chiffre des moutons tondus ne soit pas moindre que l'an dernier. Se basant sur ces données, on peut supposer avec quelque raison que la diminution dans la production sera d'au moins autant. Les magasins sont bien remplis et, en présence des dispositions des propriétaires qui préfèrent vendre sur le marché plutôt que de courir eux-mêmes les chances du marché de Londres, on peut s'attendre à voir régner une grande activité dans les affaires du mois qui suivra le départ de ce courrier.

Quatorze navires ont quitté notre port emportant 57,695 b., ce qui, avec les départs antérieurs, portent le chiffre des exportations du 1er octobre à ce jour, à 91,995 b.

On cote : Greasy inferior 4 d. 1/2 à 5 1/2, ordinary 5 d. 1/2 à 6 d. 1/2, average to good 7 à 8 d. 1/2, good to supérior 8 d. 1/2 à 9 d. 1/2, Fleece inférior 9 à 11 d., ordinary to average 12 à 14 d., average to good 14 à 14 1/2, superior 18 à 21 d.; Scoured inférior 6 à 8 d.; ordinary 10 à 12 d.; middling to good 13 à 15 d., superior 16 à 19 d.

Fret : 3/8 d. pour laines en suint, 1/2 d. pour laines lavées, 45 sh pour suifs et 50 sh. pour cuirs.

Change : Les banques escomptent les traites sur Londres à 1/2 °/o par mois.

COURS DES HUILES A LILLE.

27 Janvier 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	«««à«« ««	26 à 28 50	19««à19 50 «
» épur pq	«««« «« ««	««	«« «« «««« «« «« «
Œill. b. g.	«« «« ««	32«« 37 ««	1450 15 «« «
» rousse. .	«« «« ««	««	«« «« «« «« «« «
Cameline...	«« 5« ««	22 24 ««	15 «« «« «
Chanvre.. .	«« «« ««	15 15 50	16 50«« «« «
Lin du p. .	«««« «« ««	20 26 ««	26 30 «« «
Lin gr. et.	«««« «« ««	24 27 ««	25«« 27 «« «

THÉATRE DE ROUBAIX

Dimanche 30 Janvier.

Le supplice d'une femme, pièce en trois actes.

La belle affaire, comédie nouvelle en trois actes.

Un bal à émotions, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 1/4.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3·31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5 17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.